

DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023 / 02-5

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	19	27

Date de la convocation : 27 septembre 2023

Date d'affichage : 27 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 3 octobre 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Philippe MURATET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Suppléants présents : Corinne AUTIER, Nicole ANTOINE-ROUVE

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Claudine DELACROIX PAGES, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Richard FIOL à Michel VERNHETTES, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, François RODRIGUEZ à Thierry CADENET, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS

Absents : Jean-François GALLIARD, Loïc MASSEBLAU, Jérémy POULLY, Vanessa SAUVEPLANE
Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Attribution d'un fonds de concours à la commune de La Couvertoirade pour « aménagements des rues et des espaces publics » de la cité templières

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, article 186 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 5214-16 V ;

Monsieur le Président indique que l'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Il ajoute que le versement de fonds de concours est autorisé si trois conditions sont réunies :

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement ;
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Vu la demande de la commune de La Couvertoirade portant sur l'attribution d'un fonds de concours pour l'aménagement des rues et des espaces public de la Cité Templières.

Le détail de l'opération est le suivant :

Montant total des dépenses : 433 862.70€ HT

Part communale : 170 635.24 €

Fonds de concours sollicité : 30 000€.

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20231003-20231003DL02_5-DE
Reçu le 13/11/2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité DÉCIDE :

- 1) D'ALLOUER à la commune de La Couvertirade un fonds de concours d'un montant de 30 000 € destiné au financement du projet ci-dessus exposé, étant précisé que ce versement est soumis à une délibération concordante du Conseil Municipal à la majorité simple ;
- 2) DIT que cette somme sera versée en une fois à l'achèvement des travaux sur présentation de justificatifs de paiement visés par Mme la Trésorière et sous réserve que le fonds de concours n'excède pas la part communale affectée à ce projet.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 13.11.2023

Affiché le : 13.11.2023

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

et vallées

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023 / 6-1

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
31	19	27

Date de la convocation : 27 septembre 2023

Date d'affichage : 27 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 3 octobre 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Philippe MURATET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL

Suppléants présents : Corinne AUTIER, Nicole ANTOINE-ROUVE

Pouvoirs : Sabine AUSSEL à Claudine DELACROIX PAGES, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Richard FIOL à Michel VERNHETTES, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, François RODRIGUEZ à Thierry CADENET, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS

Absents : Jean-François GALLIARD, Loic MASSEBIAU, Jérémy POULLY, Vanessa SAUVEPLANE

Secrétaire de séance : Yves MALRIC

Schéma d'accueil et de diffusion de l'information : demande de subvention

L'Office de Tourisme Larzac et Vallées a une compétence géographique sur les 16 communes de la communauté de communes Larzac et Vallées, dans l'Aveyron.

Son territoire s'étend des contreforts ouest du Larzac à la lisière de l'Hérault, des prémisses du Rougier aux marges des Cévennes gardoises. Il s'oriente vers les agglomérations de Millau au nord, Saint-Affrique à l'ouest et Lodève au sud. Il est desservi par l'A75 (nord-sud) et la D999 (est-ouest).

L'Office de Tourisme souhaite réaliser un Schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI) notamment pour organiser au mieux les fonctions d'accueil dans les bureaux permanents et saisonniers, pour coordonner les actions d'accueil avec les sites Templiers et Hospitaliers, et optimiser l'accueil par les prestataires.

Ce schéma devra prendre en compte les nouvelles tendances de l'accueil et de l'information touristique (optimisation des lieux d'accueil, valorisation des produits locaux, services aux habitants, fonctions de médiation).

Il doit prendre en compte notamment le fonctionnement et les projets de développement des Bureaux d'information Touristiques de la destination (un bureau permanent et un bureau saisonnier) mais aussi l'accueil dans les sites Templiers.

Le schéma doit être en cohérence avec les dynamiques déjà en place au niveau départemental, et du Grands Site Occitanie avec les OT du Sud-Aveyron.

Le coût total de ce Schéma s'élève à 16 550€ HT

Le Plan de financement pourrait être le suivant

Dépenses HT : 16 550€

Recettes

- Département(30%) 4 965€
- Communauté de communes 11 585€

Accusé de réception en préfecture
012-241200906-20231003-20231003DL6_1-DE
Reçu le 13/11/2023

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité :

- approuve le plan de financement de l'opération,
- autorise son Président à solliciter les subvention et à signer tous documents afférents à cette opération.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission

A la Sous-Préfecture le : 13.11.2023

Affiché le : 13.11.2023

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Acte dématérialisé

Christophe LABORIE



12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget CDC	DM n°2 2023
---------------------	-----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Virements BP Photovoltaïque + divers reequilibrage

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	670.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	2 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00 €	1 958.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	9 828.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64118 : Autres indemnités	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64131 : Rémunérations	0.00 €	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	270 000.00 €	270 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7391178 : Autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes	0.00 €	33 264.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	20 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers	0.00 €	4 528.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	20 500.00 €	37 792.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 120.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	27 120.00 €
Total FONCTIONNEMENT	295 500.00 €	322 620.00 €	0.00 €	27 120.00 €
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-147 : 147 MATERIEL INFORMATIQUE	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 400.00 €	1 400.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		27 120.00 €		27 120.00 €

ARRETE ET SIGNATURES



Présenté par le Le President,
A Cornus, le 03/10/2023
Le Le President,

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Cornus, le 03/10/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 27/09/2023

CADENET Thierry, CALMES Anne, ANDRIEU Stephanie	
CAZOTTES Guy, DELACROIX Claudine, FOURNIER Paulette,	
GOUT Philippe, LABORIE Christophe, MALRIC Yves,	
MURATET Philippe, NEGROS Bernadette, PAUL Gerard,	
Refregers C, RODRIGUEZ Martine, SALVAGNAC Odette,	
VIDAL Claude, VERNHETTES Michel,	
Suppléants: AUTIER C, ANTOINE-ROUVE N	
Pouvoirs: Aussel à Delacroix, Rodriguez F à Cadenet T	
Coulet M a Andrieu S, Daumas J-M a Vidal C, Fiol R a Vernhettes	
Roux M à Negros B, Moulieres L à Laborie, Masson a Refregers	
Absents : MASSEBIAU Loïc, SAUVEPLANE V GAILLARD J-F, POULY Jeremy	

Certifié exécutoire par le Le President, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 09/10/2023 et de la publication le 09/10/2023.

A Cornus, le 09/10/2023



12077 Code INSEE	CDC de LARZAC Budget OM	DM n°3 2023
---------------------	----------------------------	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Virement compte pour regularisation

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6184 : Versements à des organismes de formation	0.00 €	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251 : Voyages et déplacements	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	4 500.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 500.00 €	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2182-177 : 177 VEHICULE OM	0.00 €	239 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-177 : 177 VEHICULE OM	239 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	239 500.00 €	239 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	239 500.00 €	239 500.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

(1) y compris les restes à réaliser

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,
A Cornus, le 03/10/2023
Le Président,



Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Cornus, le 03/10/2023

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 19
Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTES : Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0

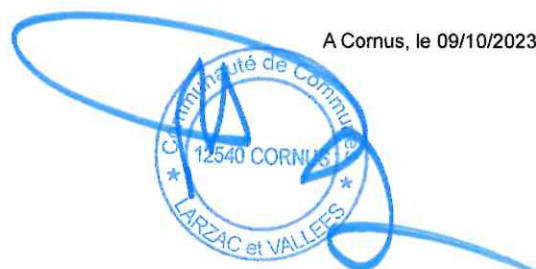
Date de convocation : 27/09/2023

Les membres du Conseil Communautaire,

CADENET Thierry, CALMES Anne, ANDRIEU Stephanie	
CAZOTTES Guy, DELACROIX Claudine, FOURNIER Paulette,	
GOUT Philippe, LABORIE Christophe, MALRIC Yves,	
MURATET Philippe, NEGROS Bernadette, PAUL Gerard,	
Refregers C, RODRIGUEZ Martine, SALVAGNAC Odette,	
VIDAL Claude, VERNHETTES Michel,	
Suppléants: AUTIER C, ANTOINE-ROUVE N	
Pouvoirs: Aussel à Delacroix, Rodriguez F à Cadenet T	
Coulet M a Andrieu S, Daumas J-M a Vidal C, Fiol R a Vernhettes	
Roux M à Negros B, Moulieres L à Laborie, Masson a Refregers	
Absents : MASSEBIAU Loïc, SAUVEPLANE V GAILLARD J-F, POULY Jeremy	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 09/10/2023 et de la publication le 09/10/2023.

A Cornus, le 09/10/2023



DEPARTEMENT
DE
L'AVEYRON

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023 / 1-6-b

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part la délibération
31	19	27

Date de la convocation : 27 septembre 2023
Date d'affichage : 27 septembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le 3 octobre 2023 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Larzac et Vallées, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Christophe LABORIE, Président**

Présents titulaires : *Stéphanie ANDRIEU, Thierry CADENET, Anne CALMELS, Guy CAZOTTES, Claudine DELACROIX-PAGES, Paulette FOURNIER, Philippe GOUT, Christophe LABORIE, Yves MALRIC, Philippe MURATET, Bernadette NEGROS, Gérard PAUL, Claude REFREGERS, Martine RODRIGUEZ, Odette SALVAGNAC, Michel VERNHETTES, Claude VIDAL*

Suppléants présents : *Corinne AUTIER, Nicole ANTOINE-ROUVE*

Pouvoirs : *Sabine AUSSEL à Claudine DELACROIX PAGES, Magali COULET à Stéphanie ANDRIEU, Jean-Michel DAUMAS à Claude VIDAL, Richard FIOL à Michel VERNHETTES, Aurélie MASSON à Claude REFREGERS, Lucien MOULIERES à Christophe LABORIE, François RODRIGUEZ à Thierry CADENET, Maryse ROUX à Bernadette NEGROS*

Absents : *Jean-François GALLIARD, Loic MASSEBLAU, Jérémy POULLY, Vanessa SAUVEPLANE*

Secrétaire de séance : *Yves MALRIC*

Partenariat avec l'office de Tourisme de Millau

Dans le cadre de sa politique en matière de développement touristique, l'Office de Tourisme communautaire développe des partenariats avec les Offices de Tourisme Voisins.

Au titre de l'année 2023 L'office de Tourisme communautaire a mis plusieurs actions en place avec l'Office de Tourisme Millau Grands Causses, qui visent à accroître la visibilité de notre territoire.

Tout d'abord la vente de guide du voyageur ? A ce titre, l'Office de Tourisme Larzac et Vallées fera l'acquisition de 80 exemplaires du guide voyageur édité par l'OT de Millau Grands Causses à tarif préférentiel pour un montant de 240€ TTC.

Par ailleurs, l'Office de Tourisme de Millau propose d'effectuer la vente en ligne de produits touristiques pour le territoire de la Communauté de communes. Ce service sera effectué sous la forme d'une prestation de services pour un montant total de 1075€ TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Approuve les partenariats avec l'Office de Tourisme de Millau Grands Causses
- Approuve l'acquisition de guides de voyageur pour un montant de 240€ TTC

- Approuve la prestation de service relative à la vente en ligne pour 1 076€ TTC,
- Autorise son Président à effectuer l'ensemble des formalités relatives à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire par flux de télétransmission
A la Sous-Préfecture le :
Affiché le :

Extrait certifié conforme,
Le Président,
Acte dématérialisé
Christophe LABORIE

